

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.204

24 juillet 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>FINLANDE</u>
2. Organisme responsable: Service d'inspection des appareils électriques
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Interrupteurs
5. Intitulé: E 669-89 Interrupteurs utilisés dans les installations électriques fixes pour habitations et similaires (en finnois, 142 pages)
6. Teneur: Le projet E 669-89 est une nouvelle édition finlandaise des Publications CEI 669-1 et Amendement n° 1, 669-2-2 et 669-2-3, et du Projet CEI 23B (Bureau central) 88, avec quelques différences et certaines indications supplémentaires spécifiquement nationales. La nouvelle édition a pour objet de réduire les différences par rapport à l'édition précédente, E 669-84. La plupart des différences qui subsistent ont été examinées et les problèmes ont été réglés avec le CENELEC. Nombre d'autres différences seront éliminées lorsque de nouveaux amendements de la Publication CEI 669-1 paraîtront. La nouvelle édition porte aussi sur les interrupteurs de 16 ampères à bornes sans vis, qui sont beaucoup utilisés en Finlande.
7. Objectif et justification: Sécurité des installations électriques
8. Documents pertinents: Sera publié sous forme de circulaire du Service d'inspection des appareils électriques
9. Dates projetées pour l'adoption et l' <u>entrée en vigueur</u> : 1er janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 25 septembre 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: